

## **Congrès AFSP 2009**

### Section thématique 12.1

#### Regards critiques : le local comme objet global ?

*Session 2*

**Aude-Claire Fourot (Centre d'études européennes — Sciences Po Paris)**

[audeclaire.fourot@sciences-po.fr](mailto:audeclaire.fourot@sciences-po.fr)

**Comparer les mécanismes du changement institutionnel au niveau local<sup>1</sup>**

Cette communication part d'un triple constat :

1. Si l'étude des institutions est traditionnellement marquée par l'analyse de la stabilité plutôt que par l'analyse du changement, les néo-institutionnalistes ont cherché depuis les années 1990 à combler ce biais en consacrant directement leurs recherches sur le changement et l'évolution des institutions (par exemple Abbott 2001 ; Campbell 2004 ; Thelen 1999 et 2003 ; Thelen et Steinmo 1992, Pierson et Skocpol 2002 ; Weir 2006).
2. A la suite de cette littérature, une attention particulière s'est portée sur l'étude des mécanismes pour expliquer le changement institutionnel (Campbell 2004 ; MTT 2008 ; Streeck et Thelen 2005 ; etc.) alors que les mécanismes étaient particulièrement utilisés pour expliquer la résilience institutionnelle (entre autres Hall et Soskice 2001 ; Mahoney 2000 ; Pierson 2000).
3. Or, si plusieurs chercheurs ont vu dans l'échelon local un échelon privilégié pour étudier le changement institutionnel que ce soit du point de vue des politiques publiques (par ex. Desage et Godard 2005 ; Faure et Muller 2007 ; Garbaye 2002 ; Le Galès 1995) que du point de vue de l'Etat (par ex. Brenner 2004; Jouve 2007 ; Le Galès 2003) ou encore de la représentation (entre autres Boudreau et Keil 2006 ; Masson 2006), peu se sont consacrés à l'étude des mécanismes pour comparer le changement des institutions et des politiques

---

<sup>1</sup> Travail en cours. Merci de ne pas citer sans autorisation de l'auteur.

locales, et ce, que la comparaison porte sur des villes différentes ou qu'elle compare les politiques d'une même ville dans le temps.

L'objectif de ce texte est d'identifier des mécanismes de changement institutionnels à l'échelon local pour expliquer la mise en place et l'évolution de politiques publiques, ces dernières étant comprises comme des institutions (Pierson 2006). Si l'analyse des mécanismes a été utilisée pour « louer » leur capacité à construire des relations causales hors d'un cadre positiviste et corrélational (Gerring 2007 ; Mahoney 2001 ; MTT 2008, etc.) ou encore leur fécondité pour produire des généralisations au-delà de l'identification des relations causales bivariées (Chandra 2006), nous souhaitons quant à nous montrer leur utilité dans la construction des comparaisons.

Pour illustrer cette proposition, nous nous référons au terrain tiré de notre thèse de doctorat, qui compare les politiques locales à destination des immigrants et des minorités ethnoculturelles et racisées (IMER) menées par deux grandes municipalités canadiennes de la province de Québec, Montréal et Laval. En cherchant à expliquer les différences entre les politiques locales à destination des IMER, nous montrons que, depuis les années 1990, les deux villes ont connu des trajectoires contrastées car elles dépendent de configurations institutionnelles *et* d'un mécanisme de changement spécifiques. Le mécanisme de médiation avec les IMER est une variable intermédiaire entre une configuration institutionnelle et une politique publique. Un mécanisme de médiation ouverte correspond une politique d'intégration ouverte, i.e. qui reconnaît la légitimité de la représentation des intérêts des IMER sur la scène municipale. Inversement, un mécanisme de médiation fermée conduit à une politique d'intégration fermée, i.e. qui ne reconnaît pas de légitimité à la représentation de ces intérêts. La décentralisation et la régionalisation des mécanismes renvoient à des inflexions de ces deux mécanismes dans le temps, selon l'échelon de la représentation des intérêts. Dans le cas de Laval, le mécanisme de médiation s'est régionalisé, dans le cas de Montréal, il s'est décentralisé. Ainsi, nous proposons *d'analyser les politiques locales à destination des IMER à partir des mécanismes de médiation produits par une configuration institutionnelle.*

Nous procéderons dans un premier temps à une revue de la littérature sur les mécanismes. L'objectif n'est pas tant de chercher à identifier ce *qu'est* un mécanisme, car de toute évidence, il est utilisé de manière différente par plusieurs auteurs, John Gerring en ayant recensé neuf (Gerring 2007) et James Mahoney 24 (Mahoney 2001 : 579-580). En ce sens, trouver une unité dans ce domaine de recherche se révèle être un exercice vain (McAdam, Tilly et Tarrow<sup>2</sup> 2008). Au sein des débats traversant cette littérature, nous avons plutôt privilégié le fait d'examiner ceux portant plus directement sur les problématiques de la causalité, de comparaison et d'identification des mécanismes, tels que :

- Les mécanismes sont-ils causaux ? Les mécanismes sont-ils une variable ?
- Doivent-ils toujours avoir les mêmes effets ?
- Sont-ils limités à quelques types ?

À partir de la discussion de cette littérature, nous souhaitons montrer dans un second temps l'apport de lier une configuration institutionnelle à un mécanisme pour analyser le changement

---

<sup>2</sup> Que nous nommerons sous le sigle de MTT dans ce texte.

institutionnel. Aussi nous discuterons de la chaîne de causalité suivante : Configuration institutionnelle → (produit) mécanisme de changement → (produit) politique publique. Dans ce texte, et compte tenu des contraintes d'"espace", nous illustrerons cette chaîne causale avec la politique locale à destination des IMER à Laval, notre comparaison étant alors ici de nature diachronique.

## ***1. Revue de la littérature***

Ces dernières années, l'importance des explications centrées sur les mécanismes a suscité un véritable engouement au sein des sciences sociales et a réuni de nombreux auteurs de traditions méthodologique et épistémologique différentes (Gerring 2007 et 2009). Malgré (et à cause de ?) cet engouement, il n'en demeure pas moins que la littérature sur les mécanismes est traversée par d'importants débats, un des plus importants portant précisément sur la définition d'un mécanisme. Sans entrer dans les détails de ces débats dans ce texte, nous nous référerons à la définition d'un mécanisme proposée par Gerring.

Selon lui, un mécanisme causal renvoie à « *the agency or means by which an effect is produced or a purpose is accomplished* ». Et de poursuivre, « *it is the causal pathway, process or intermediate variable by which a causal factor of theoretical interest is thought to affect an outcome. Thus:  $X1 \rightarrow X2 \rightarrow Y$ , where  $X1$  is the exogenous cause,  $X2$  the pathway(s), and  $Y$  the outcome* » (Gerring 2007 : 163).

Nous partons de cette définition a minima du terme pour discuter de trois grandes oppositions au sein de cette littérature, soit : les mécanismes sont-ils une variable et sont-ils causaux ? Doivent-ils toujours avoir les mêmes effets ? Une typologie des mécanismes est-elle possible et souhaitable ?

### **a. Les mécanismes sont-ils causaux ? Les mécanismes sont-ils une variable ?**

La problématique de la causalité est souvent posée au départ de la réflexion sur les mécanismes. En effet, c'est le refus même d'une « *view of causality, according to which causality is understood simply as a constant conjunction or a probabilistic association between X and Y* » (Hempel, Oppenheim 1948 dans Gerring 2009 : 3) qui a suscité le courant de popularité de la recherche sur les mécanismes. Labellisée par Gerring comme une « perspective mécanismique de la causalité » (Gerring 2007 : 161), la recherche de mécanismes causaux renvoie à une remise en question de la focale traditionnelle des sciences sociales, en particulier positiviste, portant sur un lien direct et bivarié de causalité entre X et Y. Au contraire, la recherche sur les mécanismes vise à déterminer *comment* X peut être relié à Y (Gerring 2007: 164). Rechercher des mécanismes revient à ouvrir la boîte noire de la causalité, c'est-à-dire se méfier des lois, qui souvent, relèvent plus de corrélations que d'effets causaux (comme le résume bien « *correlation is not causation* »). Pour cela, il s'agit de rechercher la(les) trajectoire(s) à travers laquelle(lesquelles) X peut affecter Y (Elster 1998 : 48-49).

L'on peut voir poindre une certaine ambiguïté sur la possibilité même de rechercher des mécanismes causaux, axée sur la réponse au « pourquoi » dès lors qu'une perspective

mécanismique met l'accent sur l'identification du « comment ». Toutefois, cette ambiguïté est levée si l'on considère que ces deux aspects peuvent être *également* pris en considération dans une approche mécanismique de la causalité. Si la recherche du « comment » vise à se défaire d'une perspective logico-positiviste de la co-variation (Gerring 2007 : 163), elle ne signifie pas pour autant occulter le « pourquoi » des relations causales, bien au contraire. A cet égard, nous rejoignons le souci de Tullia G. Falletti et Julia F. Lynch qui soulignent que, pour pouvoir prétendre à un argument causal, il faut être capable d'identifier un mécanisme comme cause (Falletti et Lynch 2008 : 334) et de spécifier « *where causation resides (and why!), to make sure that we distinguish between descriptive and explanatory mechanistic accounts* » (Falletti et Lynch 2008 : 338).

Dans cette perspective, l'épistémologie de la causalité (comment la causalité est-elle produite ?) devrait être reliée avec une réflexion sur l'ontologie de la causalité (qu'est ce que la causalité ?), qui est au cœur de la recherche sur les mécanismes. Plusieurs débats qui se sont cristallisés autour de l'épistémologie de la causalité, comme l'observabilité ou non des mécanismes (par ex. Hedström et Swedberg 1998 versus Elster 1998) ; la mesurabilité des mécanismes causaux (voir à cet égard le numéro spécial de *Qualitative Sociology* en 2008) ; et sur la question même de savoir si les mécanismes sont une variable « comme les autres », ou si, une perspective mécanismique de la causalité implique au contraire de renoncer à un raisonnement en termes de variables (Mahoney 2001 : 580).

A partir du travail de MTT, Mark Irving Lichbach a montré que les explications en termes de mécanismes ne sont pas contradictoires avec des explications en termes de variables (Lichbach 2008 : 345). Dans ce sens, nous souscrivons à l'idée selon laquelle une ontologie non logico-positiviste et non corrélationnelle n'est pas incompatible avec une épistémologie qui privilégie encore des variables, si et seulement si les mécanismes sont envisagés comme une variable *intermédiaire* entre les variables indépendante et dépendante et qu'ils visent à dépasser la simple correspondance et corrélation entre X et Y (Stinchcombe 2005 : 91).

En effet, comme l'analyse Chandra, une des principales différences entre les approches orientées vers les résultats et celles orientées vers les mécanismes réside dans la *distance* qui sépare les variables indépendante et dépendante (voir aussi Stinchcombe 2005 : 89-91). Dans le cas des approches orientées vers les résultats, la corrélation est bivariée ( $X \rightarrow Y$ ) alors que dans le cas des approches orientées vers les mécanismes, le lien de causalité n'est plus bivarié avec l'ajout d'une variable intermédiaire (Chandra 2006 : 4).

Une chaîne mécanismique causale peut être schématisée ainsi :  $X1 \rightarrow X2$  (voire  $\rightarrow X3 \rightarrow X4 \rightarrow \dots$ )  $\rightarrow Y$  (Chandra 2006 : 4 ; Gerring 2007 : 164-165), où X2 (et possiblement X3 et X4, etc.) sont les mécanismes causaux. Cette perspective est compatible avec le « constructivisme positiviste » attribué à MTT par Lichbach qui permet de combiner des explications mécanismiques avec des explications basées sur les variables sans tomber dans une ontologie positiviste corrélationnelle (Lichbach 2008 : 345).

Le débat sur la contingence ou non des effets des mécanismes vient alors se greffer à cette problématique, puisqu'il s'agit dans un premier temps de déterminer si les mécanismes peuvent être étudiés hors de leur contexte et dans un deuxième temps, si les mécanismes doivent toujours produire les mêmes effets.

b. Les mécanismes doivent-ils toujours avoir les mêmes effets ?

Les effets contingents des mécanismes apparaissent comme une question importante qui divise les promoteurs d'une perspective mécanistique de la causalité. Selon Earl, une des préconditions pour étudier un mécanisme est que le chercheur montre que « *the same process would alter relationships between these elements identically or similarly in a variety of situations* » (Earl 2008: 356) alors que pour Elster au contraire, les mécanismes peuvent avoir des effets contradictoires et des conséquences indéterminées (Elster 2007 : 39) tout comme pour McAdam, Tilly et Tarrow (2008) selon qui : « *mechanisms may not always have the same effect because they never, or hardly ever, exist in a vacuum. They co-occur with other mechanisms and in different contexts that interact with them and can radically affect their outcomes* » (MTT 2008 : 364). Ainsi, le rôle du contexte dans lequel les mécanismes opèrent situe le mécanisme dans le temps et dans l'espace. Comme le rappelle Lichbach : « *In certain situations a mechanism works in this way; in other circumstances the mechanism works in some other way; in still other contexts the mechanism does not work at all* » (Lichbach 2008: 346).

La possibilité qu'un mécanisme produise des *outcomes* différents est une possibilité à laquelle nous souscrivons. En effet, si un mécanisme est produit par une configuration particulière, ce dernier façonne à son tour des résultats spécifiques. Comme il ne peut pas être exclu que des configurations différentes produisent un même mécanisme, il ne peut pas non plus être exclu qu'un même mécanisme produise des effets différents. Ainsi, nous privilégions le fait qu'il importe de montrer comment un mécanisme est produit dans une situation précise et comment à son tour il produit des effets particuliers.

Une fois le mécanisme identifié, celui-ci se retrouve au centre de la relation causale, en étant à la fois une *cause* de la variable dépendante (comme le préconisent Falletti et Lunch) mais aussi un *effet* de la variable indépendante. Dans cette optique, la comparaison des mécanismes apparaît centrale puisque ce sont les mécanismes qui donnent un sens et constituent l'engrenage au cœur de la chaîne causale. Aussi, plutôt que de chercher à comparer les résultats (*outcomes*) comme l'invite à le faire une approche positiviste corrélationnelle, une approche mécanistique invite plutôt le chercheur à comparer les mécanismes.

Enfin, un troisième débat pour notre discussion concerne les typologies des mécanismes. Lorsque l'on adopte une perspective mécanistique, comment identifier les mécanismes ? Faut-il les choisir parmi des mécanismes déjà existants ou peut-on, de manière inductive et ex-post, identifier un mécanisme en particulier ?

c. Les mécanismes sont-ils limités à quelques types ?

La construction de typologies concernant les mécanismes a été testée à plusieurs reprises et a suscité de nombreux travaux. En voici plusieurs exemples : une typologie des mécanismes sociaux a été proposée par Coleman qui distingue les mécanismes *situational* ; *action-formation* et *transformational* (Coleman 1993 dans Hedström et Swedberg 1998 : 21-22). Stinchcombe distingue quant à lui cinq sortes de mécanismes : *structural holes* ; *individual actions* ; *rational choices* ; *situations* et *patterns* (Stinchcombe 2005 : 170-176) sans oublier Campbell qui

distingue l'ensemble de mécanismes suivants : *bricolage, diffusion, translation* et *enactment* (Campbell 2004 : 69-89). Notons aussi que MTT spécifient trois types de mécanismes : *environmental, cognitive* et *relational* (McAdam et al. 2001 : 25-26). Enfin, une autre typologie bien connue des mécanismes a été proposée par Thelen (2003) puis complétée par Streeck et Thelen (2005) qui ont proposé cinq types de changements institutionnels (*displacement ; layering ; drift ; conversion ; exhaustion*) mus par cinq mécanismes différents (respectivement *defection ; differential growth ; deliberate neglect ; redirection ; depletion*).

Sans rentrer dans le détail de ces typologies, toutes partagent l'idée selon laquelle les mécanismes causaux sont variés mais que les types de mécanismes ne sont pas infinis (Streeck et Thelen 2005). Cependant, cet argument se heurte à la multiplication des typologies et aux différences entre elles. Enfin, compte tenu des effets contingents des mécanismes, la détermination des mécanismes peut rester souple et non prédéfinie. En effet, si les mécanismes n'ont pas tous les mêmes effets selon la configuration dans laquelle ils opèrent, il apparaît peu fécond de vouloir appliquer des catégories types de mécanismes, puisque, dépendamment du contexte, ceux-ci peuvent avoir des effets différents.

Dans cette optique, nous n'avons pas cherché quel(s) mécanisme(s) déjà identifié(s) pouva(en)t expliquer la trajectoire institutionnelle et les politiques à destination des IMER des villes que nous avons étudiées. Au contraire, c'est en retraçant, par le biais du *process tracing*, les séquences institutionnelles des municipalités que nous avons pu identifier deux mécanismes. Ces mécanismes correspondent à la fermeture et à l'ouverture des canaux de médiation quant à la représentation des intérêts des IMER sur la scène municipale, la représentation des intérêts et le pouvoir de les prendre en compte étant au cœur de l'action publique (Jenson 1994 : 58). Dans un cas, le mécanisme de médiation est ouvert, dans l'autre, le mécanisme de médiation est fermé.

Aussi, à l'ouverture ou à la fermeture des canaux de médiation correspond la reconnaissance de la légitimité — ou non — de représenter les intérêts des IMER sur la scène politique municipale.

## ***2. Configuration institutionnelle, mécanisme de médiation et changement des politiques locales à destination des IMER***

Dans notre thèse de doctorat (Fourot 2008), nous avons établi quatre facteurs formant une configuration institutionnelle<sup>3</sup> particulière qui constitue notre variable indépendante (X1). Cette configuration, formée de la mise en rapport de ces facteurs — les relations intergouvernementales (i), l'organisation politico-administrative de la municipalité (ii), les relations avec la société civile organisée et les citoyens (iii), les normes et les discours sur la diversité ethnoculturelle (iv) — est spécifique à une ville et dans le temps et produit un mécanisme de changement. Le lien entre configuration institutionnelle et mécanisme nous permet alors d'expliquer notre variable dépendante, soit les politiques locales à destination des IMER.

---

<sup>3</sup> L'approche configurationnelle tire sa spécificité du fait qu'elle se concentre « *less on the causal importance of this or that variable contrasted with others but more on how variables are joined together* » (Katznelson 1997 : 99).

Brièvement<sup>4</sup>, ce cadre analytique a l'avantage de prendre en considération *l'ensemble* des facteurs ayant une portée explicative pour les politiques locales à destination des immigrants, que ceux-ci soient nationaux et locaux. Il permet aussi d'analyser les relations verticales entre les ordres de gouvernement *et* les relations horizontales entre les acteurs locaux (élus, fonctionnaires et représentants de la société civile organisée), tout en prenant en compte les normes sur la diversité qui sont utilisées par ces acteurs. Nous insistons sur le fait que plutôt que de considérer ces éléments comme autant de variables indépendantes, c'est la configuration institutionnelle *liant* ces quatre facteurs qui constitue notre variable indépendante.

a. La mise en place d'une politique à destination des immigrants à Laval

Laval est une grande ville de banlieue située au nord de Montréal. Elle a connu une forte croissance démographique (elle compte aujourd'hui plus de 350 000 habitants) et est une ville diverse comptant 14 % de personnes appartenant aux « minorités visibles<sup>5</sup> » et 20 % d'immigrants. Cette diversité ethnique et ethnoculturelle n'est cependant pas récente<sup>6</sup>, même si la Ville n'était pas un pôle d'attraction pour les *nouveaux* immigrants.

Toutefois, la coïncidence entre une présence accrue d'immigrants et de minorités racisées n'est pas une condition suffisante pour expliquer la mise en place d'une politique locale à destination des IMER (Fourrot, soumis). Au contraire, la mise en place de cette politique locale s'est déroulée dans une configuration institutionnelle y étant favorable, à la suite du « Sommet de la personne » en 1990, un processus consultatif visant à développer des politiques nouvelles, en particulier pour les organismes communautaires (Ville de Laval 1990). C'est lors des audiences consultatives que la diversité ethnoculturelle a fait partie des thèmes de réflexion identifiés par les participants. Elle a eu une résonance certaine auprès des habitants qui se sont exprimés sur ce thème, ce qui a contribué à mettre cette thématique à l'agenda politique municipal.

Ceci n'est pas étonnant compte tenu de la configuration institutionnelle particulière à la Ville de Laval. La configuration qui prévaut à Laval dans les années 1990 est marquée par la spécificité de la Ville sur le plan intergouvernemental et ses conséquences quant à la régionalisation de l'immigration. En effet, depuis 1987, la Ville superpose différents statuts politiques et administratifs. Elle est à la fois une municipalité régionale de comté (MRC) et une région administrative. Or le redécoupage de la carte administrative des régions coïncide avec une intensification des débats sur la régionalisation de l'immigration qui vise à développer la francisation des immigrants et à « contrer l'assimilation des immigrants à la communauté anglophone » (Simard 1996 : 14) dans un contexte où les relations intergouvernementales entre la province de Québec et le gouvernement fédéral sont marquées par une incertitude

---

<sup>4</sup> Pour une présentation exhaustive de l'identification des quatre facteurs, se reporter à Fourrot 2008 et à Fourrot 2009.

<sup>5</sup> Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les minorités visibles sont constituées des « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. »

<sup>6</sup> Par exemple, en 1981, 16 % de la population lavalloise est identifiée comme appartenant aux « communautés culturelles », *i.e.* toute personne « dont l'origine ethnique unique ou au moins une des origines ethniques multiples n'est pas française ou britannique » (Benoit 1991 : 2).

constitutionnelle majeure suite à la non ratification de l'Accord du Lac Meech<sup>7</sup> en 1990, la victoire du NON aux référendums sur l'Entente de Charlottetown<sup>8</sup> en 1992 et sur la souveraineté en 1995 au Québec<sup>9</sup>, débats au sein desquels l'immigration — et notamment l'allégeance à la nation québécoise et/ou canadienne — est liée à la « question » nationale. Ainsi, compte tenu de la superposition des frontières politiques et administratives, une des conséquences (imprévues) de la création de la région administrative de Laval a été d'inscrire la répartition de l'immigration sur le territoire québécois à l'agenda politique municipal.

Au plan de l'organisation politico-administrative, comme Laval est à la fois une municipalité et une MRC dont le préfet est de facto le maire, et compte tenu du peu d'opposition et de mobilisation des partis politiques en dehors des périodes électorales, le « présidentialisme municipal »<sup>10</sup> (Hoffmann-Martinot 2007 : 121-122) y est particulièrement développé. Laval connaît alors une grande stabilité politico-administrative, notamment en favorisant l'assignation des fonctionnaires à la gestion d'un dossier particulier comme c'est le cas du dossier sur la diversité ethnoculturelle.

Les élus et les agents administratifs ont alors soutenu le tournant discursif pris à la fois par le gouvernement fédéral et provincial vers la « citoyenneté », virage discursif qui met moins l'accent sur la promotion des cultures d'origine que sur l'importance de la participation de l'individu aux institutions communes. En effet, une relation entre l'incertitude constitutionnelle, les demandes des groupes ethnoculturels et le multiculturalisme a été établie laissant entendre que trop de diversité peut nuire à l'unité nationale (Abu-Laban et Stasiulis 1992 : 378). Mentionnons à titre d'exemples un ouvrage très médiatisé comme celui de Neil Bissoondath en 1994 — *Selling Illusions: The Cult of Multiculturalism in Canada* — qui argue du fait que le multiculturalisme divise le Canada et constitue une source de ghettoïsation. Ces critiques rejoignent plusieurs débats qui ont eu lieu au Québec au début des années 1990 sur l'idéologie et les pratiques de l'interculturalisme (Juteau, McAndrew et Pietrantonio 1998 : 100) et le tournant discursif majeur vers la citoyenneté qui en a suivi. Après la défaite du OUI au deuxième référendum sur la souveraineté du Québec, le gouvernement provincial a décidé de mettre en oeuvre une nouvelle stratégie pour s'attirer l'appui des immigrants et des minorités ethnoculturelles : « il faut à l'avenir insister sur ce qui nous rassemble » insiste le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et de l'Immigration<sup>11</sup> (Boisclair dans CARIM 1996).

---

<sup>7</sup> L'Accord du Lac Meech avait pour objectif de « rapatrier » le Québec *i.e.* de faire en sorte que le gouvernement provincial signe la *Loi constitutionnelle de 1982* à la condition que les cinq exigences qu'il avait posées soient satisfaites (dont une concerne des pouvoirs accrus dans le domaine de l'immigration).

<sup>8</sup> Face à l'échec de la ratification de l'Accord du Lac Meech, l'Entente de Charlottetown en 1992 visait à rouvrir et régler le contentieux constitutionnel. Cet accord a été rejeté par référendum.

<sup>9</sup> Le référendum de 1995 au Québec portait « sur un nouveau partenariat économique et politique » entre le Québec et le gouvernement fédéral. Cette entente prévoyait qu'après avoir obtenu l'accord de la population par voie référendaire, l'Assemblée nationale du Québec pourrait déclarer sa souveraineté en étant tenu d'offrir au reste du Canada une proposition de traité sur un nouveau partenariat économique et politique.

<sup>10</sup> Soit une forte influence à l'institution mayorale, le maire élu au suffrage universel pouvant compter sur le soutien d'une majorité suffisamment stable de conseillers municipaux élus, stabilité favorisée par le scrutin majoritaire (Hoffmann-Martinot 2007 : 121-122).

<sup>11</sup> Avec la création du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), la citoyenneté et la participation sont placées au coeur des discours gouvernementaux.

L'accent mis sur la participation de l'individu — comme en témoigne très bien le titre du « Sommet de la *personne* » — se retrouve alors très présent quant aux types de relations de la municipalité avec la société civile. En effet, face à la peur des « ghettos ethniques » au sein de la municipalité ou encore devant la crainte d'un repli communautaire sur des bases ethnoculturelles ou religieuses "favorisées" par les politiques multiculturelles, la préférence pour l'individualité est apparue, notamment aux yeux des élus et des fonctionnaires lavallois, comme un rempart républicain nécessaire contre les effets, jugés néfastes, de la promotion d'appartenances identitaires particularistes.

Mais quels sont les effets de cette configuration institutionnelle sur la politique municipale en direction des IMER ? Nous allons démontrer qu'elle a comme conséquence de fermer les canaux de médiation quant à la représentation des intérêts des immigrants et des minorités ethnoculturelles. Un mécanisme de médiation fermée avec les IMER en découle et explique la mise en place d'une politique municipale spécifique, fermée à la représentation des intérêts des IMER.

Si l'on reprend la définition de Gerring d'un mécanisme proposée au début du texte, la fermeture des canaux de médiation à la représentation des intérêts est le mécanisme causal (X2) produit par une configuration institutionnelle propre à Laval et située dans le temps (X1) qui explique le résultat (Y), soit les politiques locales à destination des IMER.

Dans le cas de la Ville de Laval, la configuration institutionnelle que nous avons présentée a fermé les canaux de médiation. Si dans les années 1980, aucune mesure ne visait les IMER, peu de temps avant la *Sommet de la personne*, quelques mesures, bien que "timides" avaient été prises. De manière générale, il s'agissait de s'assurer que les intérêts des IMER soient mieux représentés sur la scène municipale, comme en témoigne la création en 1990 du Conseil consultatif multiculturel de la Ville de Laval, chargé de conseiller le comité exécutif quant à la mise en place et l'utilisation des services municipaux. Or, après le *Sommet de la personne*, la configuration institutionnelle a changé et a produit une fermeture des canaux de médiation, qui a eu comme conséquence de fermer les canaux de médiation à la représentation des IMER. C'est de ce mécanisme de fermeture des canaux de médiation que nous pouvons expliquer le changement institutionnelle et retracer la chaîne causale configuration → mécanisme → innovations institutionnelles/politique publique.

En effet, suite au *Sommet*, les autorités municipales ont adopté un concept particulier, *Ensemble à Laval*, dont les principes sont de « veiller à ce que toute personne, quelle que soit sa culture d'origine, dispose des mêmes droits et devoirs (...) en qualité de citoyen à part entière et de sociétaire lavallois » ; de « soutenir le développement du sentiment d'appartenance (...) afin que les ressources communes soient partagées en fonction de l'adhésion à la communauté d'accueil, plutôt qu'en regard de la différence linguistique, culturelle ou religieuse » (Ville de Laval 1996 : 5-6). Sur le plan de la représentation des intérêts, seuls les intérêts du citoyen lavallois sont considérés comme légitimes. Pour la Ville, « dans une société en perpétuelle mutation, de plus en plus diversifiée, où les "lobbies" de groupes particuliers prennent de plus en plus de place (...) le fait de reconnaître que nous sommes tous des "citoyens", le fait d'intervenir dans "l'espace civique", sont des éléments contributifs à l'adhésion de toute personne et de tout groupe » (Ville de Laval 1996 : 4).

L'adoption de ce concept s'explique parce que les relations intergouvernementales conflictuelles ont favorisé un tournant discursif fort en faveur de la « citoyenneté ». Ce tournant discursif qui met l'accent sur l'individu-citoyen plus que sur la promotion des cultures d'origine, est alors relayé par la sphère politico-administrative dont nous avons montré qu'elle était stable et puissante. Face au poids de ces acteurs, les réticences des responsables de certaines associations ethnoculturelles quant à l'adoption de ce concept sont peu prises en compte.

C'est alors à travers ce mécanisme de médiation fermée que s'explique la mise en place d'une politique publique spécifique à l'endroit des IMER et le changement institutionnel qui en résulte. Nous avons choisi de l'illustrer avec trois cas significatifs : le soutien municipal aux associations, la conclusion d'une entente de partenariat en immigration avec la province de Québec et enfin, la dissolution du Conseil consultatif multiculturel et le refus de mettre en place des mesures de discrimination positive en emploi dans la fonction publique municipale.

Premièrement, la *Politique municipale de soutien communautaire et de reconnaissance des organismes* adoptée au milieu des années 1990 (et complétée en 1998) découle du mécanisme de médiation fermée. Conformément au concept d'*Ensemble à Laval*, cette politique dépend de critères de type universaliste et récuse la représentation d'intérêts considérés comme particularistes. Pour être reconnu par la municipalité, l'organisme demandeur doit se conformer à plusieurs exigences. Une association qui dispense des services sur la base de l'origine culturelle, ethnique ou religieuse ne peut être reconnue. De plus, cette politique suit un principe de non-duplication des services offerts par les organismes car, pour la municipalité, la multiplication des services conduit « à une multiplication de ghettos »<sup>12</sup>. De cette manière, la municipalité compte s'assurer que les immigrants et les minorités ethnoculturelles, en tant qu'individus, profitent de services dès lors qu'ils ne sont pas dispensés par — et pour — leur groupe d'origine. En revanche, une fois admis au titre de cette politique, l'organisme bénéficie d'un système municipal d'assistance et d'accessibilité « d'intérêt général »<sup>13</sup> (Ville de Laval 2002 : 1).

Une des conséquences de cette politique est que les groupes communautaires qui n'étaient pas en accord avec le programme *Ensemble à Laval*<sup>14</sup> se trouvent dans une situation d'« *advocacy chill* » (Scott 2003 dans Graham et Phillips 2007, 185). Nous avons observé que certains groupes « *tend to keep their heads down, rather than criticize or advocate policy change, so as not to jeopardize their next contract or round of project funding* » (Graham et Phillips 2007 : 185). Par exemple, plusieurs organismes ont changé de nom et la description de leurs services sous l'influence de la politique municipale. En suivant les principes d'*Ensemble à Laval*, ces derniers ont banni de leur nom une référence trop explicite à l'origine de leurs membres. C'est le cas du Centre social des Haïtiens de Laval fondé en 1985 qui devient le Centre communautaire la Rosée<sup>15</sup> en 1997. Dans cette même optique, l'un des cas souvent mis en exergue par la municipalité est celui de la reconversion du *Young Men's Hebrew Association* en Centre communautaire du Sablon. Présentée comme une success-story lavalloise, la municipalité en fait un cas d'école en matière

---

<sup>12</sup> Id.

<sup>13</sup> Souligné par nous.

<sup>14</sup> Un des points particulièrement mis en exergue est le risque encouru à vouloir nier le fait que les obstacles à la participation ne sont pas les mêmes pour tous. Les immigrants, les minorités ethnoculturelles et les minorités racisées font face à des difficultés plus grandes que les nouveaux « arrivants » lavallois, par exemple, venant de Chicoutimi. Entretien avec Rachida Azdouz, le 28 juin 2007.

<sup>15</sup> Aujourd'hui connu sous le nom de Centre communautaire le Coumbite de Laval.

de non « discrimination des personnes de diverses origines et cultures » (Ville de Laval 1996 : 15). Cette reconversion illustre pour la municipalité le passage d'un organisme de défense des intérêts privés à un organisme d'intérêt public, méritant ainsi le soutien municipal.

L'entente conclue entre la Ville de Laval et le gouvernement provincial constitue notre second exemple pour illustrer les conséquences du mécanisme de médiation fermée. Le partenariat entre la Ville de Laval et le MRCI, *De l'accessibilité à la participation*, qui injecte de nouvelles ressources, notamment financières, cherche à impliquer davantage et à soutenir les autorités locales dans le domaine de l'intégration des immigrants (comme favoriser l'accès aux services municipaux, développer la participation à la vie associative ou encore familiariser les immigrants avec la culture québécoise par le biais des bibliothèques municipales). Mais derrière ces principes généraux, les actions concrètes qui en découlent sont mues par le mécanisme de médiation fermée. En effet, toutes les actions menées dans le cadre de ce partenariat doivent respecter les principes *d'Ensemble à Laval*, qui font partie intégrante de l'entente<sup>16</sup> et qui permettent à la Ville d'implanter des mesures de type « universaliste », mesures qui ne sont pas nécessairement celles privilégiées par la province.

Par exemple, cela se traduit par des « non-innovations » tout aussi significatives. Alors que la province de Québec, et plusieurs municipalités québécoises (dont Montréal) disposaient d'un conseil consultatif défendant les intérêts des IMER, la Ville de Laval a choisi de mettre fin au mandat du Conseil multiculturel consultatif en 1993. La municipalité a justifié cette dissolution après la réalisation des objectifs confiés au Conseil. Cependant, ce choix s'explique surtout selon nous par le fait qu'un tel conseil reconnaîtrait la légitimité de la représentation des intérêts des immigrants et des minorités ethnoculturelles, ce qui serait contraire au mécanisme de médiation fermé.

De la même manière, la province de Québec et la Ville de Montréal ont mis en place depuis la fin des années 1980 des mesures de discrimination positive dans la fonction publique municipale afin de corriger la sous-représentation des immigrants et des minorités ethnoculturelles et racisées dans ce secteur d'emploi, les municipalités étant des employeurs importants au Québec. À Laval cependant, la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité (PAE) est catégoriquement refusée par les élus et par les ... fonctionnaires municipaux chargés du dossier selon qui, il s'agit de ne pas faire de la « discrimination à rebours »<sup>17</sup>.

Certains groupes ethnoculturels et de défense des immigrants avaient critiqué le fait que la fonction publique lavalloise soit faiblement représentative et une candidate à la mairie s'était prononcée en faveur des PAE pour pallier cette faible représentativité (Myles 1997 : A3). Cependant, ces promoteurs de la discrimination positive dans la fonction publique municipale étant divisés et non élus dans un système politico-administratif à tendance présidentieliste, ils n'ont pas réussi à ébranler le mécanisme de médiation fermée sur lequel sont basées les innovations municipales concernant les immigrants et les minorités ethnoculturelles et racisées.

En même temps que ces mesures dédiées aux immigrants et aux minorités ethnoculturelles ont été adoptées, la configuration au sein de laquelle elles ont pris place s'est infléchie de manière

---

<sup>16</sup> Entretien. Fonctionnaire, Province de Québec, 1<sup>er</sup> octobre 2007.

<sup>17</sup> Entretien. Fonctionnaire, Ville de Laval, 21 juin 2007.

incrémentale contribuant à ce que la région devienne « *a new site and scale for defining regional development priorities and planning* » (Masson 2006 : 470). Cette inflexion incrémentale de la configuration préfigure un autre changement d'importance : des innovations institutionnelles fermées à la représentation des intérêts des IMER au niveau régional.

b. Innovations institutionnelles fermées à la représentation des intérêts des IMER

Après la publication de *Faire confiance aux régions*, un document d'orientation qui propose « un nouveau partage des responsabilités entre l'État et les régions du Québec » (Québec 2004 : préambule) et le dépôt du projet de loi 34 — *Loi sur le ministère du Développement économique et régional* — en novembre 2003 qui prévoit une plus grande décentralisation vers le niveau régional, il est possible d'observer un changement significatif de la configuration institutionnelle. Cette nouvelle configuration produit un mécanisme de changement spécifique. Si le mécanisme de médiation demeure fermé, ce dernier se régionalise, l'échelon régional étant devenu l'échelon privilégié pour la représentation des intérêts au sein de cette nouvelle configuration.

La configuration institutionnelle à Laval au début des années 2000 est marquée par l'accession de la région au titre de partenaire clé sur le plan des relations intergouvernementales sous le thème de la décentralisation. L'immigration y a été identifiée comme un enjeu central pour les régions et l'accélération de la signature d'ententes de régionalisation de l'immigration avec les municipalités et les CRÉ y a été convenue (Allen et Troestler 2007 : 70). De plus, les plans d'action du gouvernement provincial<sup>18</sup> contiennent quant à eux une orientation portant spécifiquement sur la régionalisation de l'immigration afin de favoriser la prise en compte de l'immigration comme un enjeu de développement.

Cette régionalisation de l'immigration a favorisé l'apparition de nouveaux discours sous le thème de l'« investissement » (Jenson et Saint-Martin 2006), comme celui du « développement durable ». L'immigration est alors considérée sous l'angle la rentabilité pour l'économie. L'adoption de ces nouveaux discours régionaux a aussi été favorisée car Laval n'a pas été concernée par l'importante vague de réformes municipales<sup>19</sup> à la différence d'autres municipalités de la province, ce qui a permis de consolider le niveau régional comme l'un des sites privilégiés des interactions politico-administratives.

De plus, les réformes induites par la nouvelle « gouvernance régionale » ont eu pour conséquence de renforcer le rôle des élus locaux (Québec 2004 : 9), le ministre du Développement économique et régional justifiant le renforcement du pouvoir des élus par la légitimité de la représentation électorale. Selon lui, « les maires sont élus par la société civile, il ne faut quand même pas placer sur un même pied un élu ou des membres de l'Assemblée nationale avec des représentants de la société civile » (dans Cloutier 2003 : A10). Dans le cas lavallois, le maire, les 21 conseillers municipaux et les cinq députés provinciaux de l'île siègent au conseil d'administration de la CRÉ. Dans ce cadre, l'échelon régional constitue un espace décisionnel

---

<sup>18</sup> Le Plan d'action 2004-2007 « Des valeurs partagées, des intérêts communs » et le Plan stratégique 2005-2008 du gouvernement du Québec.

<sup>19</sup> Pour une présentation et une analyse de la réorganisation municipale au Québec, voir entre autres Bherer 2006 ; Hamel 2005 ; Sancton 2006.

supplémentaire pour les élus municipaux lavallois qui y sont représentés, en particulier pour le maire qui en est aussi le président.

Le changement dans le système de représentation a des effets sur le plan des relations avec la société civile. Alors que les institutions régionales qui précédaient les CRÉ étaient structurées de manière à refléter la diversité des identités et des intérêts des communautés régionales, les CRÉ renferment quant à elles un nouveau modèle de représentation dont les élus sont au centre (Laforest 2006 : 176) et questionne les structures corporatistes sur lesquelles les relations entre le milieu communautaire et les gouvernements s'étaient construites (Boismenu, Dufour et Saint-Martin : 2005).

En bref, la configuration institutionnelle lavalloise à partir de 2003 est marquée par une plus grande décentralisation vers les régions sur le plan intergouvernemental, ce qui se traduit par l'émergence de discours régionaux, portés par des acteurs politiques au poids renforcé dans ces nouvelles structures et qui consolident les interactions politico-administratives au niveau régional, au détriment des relations de type corporatiste tissées avec les groupes de la société civile organisée.

Cette configuration institutionnelle a fait en sorte que le mécanisme de médiation quant à la représentation des intérêts des immigrants et des minorités ethnoculturelles reste fermé, mais ce, à l'échelon régional, qui est devenu l'échelon privilégié pour la représentation des intérêts. Cela a produit un mécanisme de médiation à la fois fermé *et* régionalisé : les intérêts des IMER ne sont ni considérés comme légitimes par la municipalité, ni par la CRÉ de Laval.

Le mécanisme de médiation fermée aux échelons municipal et régional marque les nouvelles mesures prises à destination des immigrants et des minorités ethnoculturelles. Dans la suite logique de la section précédente, nous allons analyser les trois mêmes cas — entente intergouvernementale, liens avec les associations et les groupes communautaires et la mise en place de mesures de discrimination positive — afin d'illustrer la régionalisation du mécanisme de médiation fermée. Il s'agit plus exactement de l'entente tripartite Ville, CRÉ, et gouvernement du Québec en matière d'immigration signée en 2006; la désignation des « bons » partenaires régionaux de la société civile et de la résistance à la mise en place des Programmes d'accès à l'égalité.

Premièrement, alors que l'entente de 2003 n'incluait pas les institutions régionales, la nouvelle entente signée par la Ville de Laval en 2006 est tripartite, la CRÉ en étant le nouveau partenaire. La désignation de ce nouveau partenaire découle directement de la régionalisation du mécanisme de médiation fermée. Les acteurs municipaux et régionaux se sont mobilisés pour que cette entente intègre *Ensemble à Laval*, dont on a démontré que cela fermait les canaux de médiation à la représentation des intérêts. Alors que les élus municipaux — notamment le maire — étaient des partisans de ce concept au niveau municipal, ils en sont devenus les promoteurs au niveau régional. De plus, il y a eu des transferts d'acteurs entre les deux niveaux, ces derniers défendant ardemment le discours républicain fermé aux intérêts des IMER et lui donnant l'amplitude régionale que nous venons d'analyser. Cette fermeture a même été renforcée au niveau régional par les discours sur le développement durable. Selon les acteurs régionaux et municipaux, *Ensemble à Laval* garantit un « projet » d'immigration viable en termes de développement durable puisqu'il préserverait la « cohésion sociale » à long terme. Aussi, au risque d'un

raisonnement quelque peu circulaire — *Ensemble à Laval* est un projet de développement durable, le développement durable renforce *Ensemble à Laval* et son approche citoyenne — ce renforcement du discours républicain porté par les acteurs locaux lavallois résulte du mécanisme de la régionalisation de la fermeture des canaux de médiation.

Deuxièmement, du point de vue de la structuration des groupes, une conséquence de la régionalisation du mécanisme de médiation fermée peut s'observer dans la composition du « comité des partenaires en immigration », ce dernier ayant un rôle de conseil auprès du comité de gestion de l'entente tripartite que nous venons de citer. Le comité des partenaires en immigration regroupe différents membres : des acteurs gouvernementaux, des acteurs institutionnels et des affaires et des acteurs communautaires. C'est à cette dernière catégorie de "partenaires" que nous allons faire référence, car sa composition a changé au cours de l'entente. Dans l'entente signée en 2006, les partenaires communautaires étaient au nombre de quatre dont la Table de concertation interculturelle, regroupant des organismes monoethniques qui étaient plutôt sceptiques aux principes d'*Ensemble à Laval*. Or, avec la dissolution de la Table de concertation interculturelle en 2007, il ne reste plus que des organismes pluriethniques au sein du comité des partenaires, ce qui illustre la régionalisation du mécanisme de médiation fermée. Pour certains membres du milieu communautaire, la fermeture de la Table est une décision strictement interne suite à des dysfonctionnements. Une explication alternative est que cette fermeture « arrangerait » la CRÉ et la Ville qui ne considéraient pas les objectifs de la Table interculturelle suffisamment conformes à *Ensemble à Laval*, considération qui aurait d'ailleurs déjà motivé la CRÉ à refuser une demande de subvention de cet organisme<sup>20</sup>.

Bien que ces explications soient présentées comme des explications alternatives, elles ne sont pas en fait mutuellement exclusives. La Table a bien fermé suite à des difficultés internes, ces difficultés n'étant pas étrangères au mécanisme de médiation fermée. Considérées comme peu conformes aux principes d'*Ensemble à Laval*, ces associations monoethniques avaient déjà des difficultés de structuration et de légitimité au sein de la municipalité<sup>21</sup>. La régionalisation du mécanisme de médiation fermée n'a fait qu'amplifier ce phénomène, et la conséquence en est l'absence d'organismes monocultures au sein du comité des partenaires. Ces organismes se voient encore privés d'un canal de médiation de représentation de leurs intérêts d'une amplitude régionale, conduisant à un effet d'auto-renforcement dans le sens où, si l'on considère que certaines de ces « petites associations » connaissaient déjà des problèmes de structuration, elles auront d'autant plus de difficultés à s'améliorer par la suite, faute de financement et de légitimité aux échelons municipal et régional.

Troisièmement, les conséquences de la régionalisation du mécanisme de médiation fermée s'observent non seulement du point de vue des groupes de la société civile organisée mais également du point de vue de la représentation des personnes appartenant à un groupe ethnoculturel et de la représentativité de la fonction publique municipale. Dans la partie précédente, nous avons souligné les résistances à la mise en place d'un PAE à Laval. Ces

---

<sup>20</sup> Entretien. Responsable associatif, Laval, 20 juin 2007.

<sup>21</sup> Entretiens. Responsables associatifs, Laval, 20 juin 2007 et 29 juin 2007.

résistances persistent bien que la Ville de Laval soit assujettie à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*<sup>22</sup> entrée en vigueur en 2001.

Aussi, lors de l'élaboration du plan régional, de la modification de la première entente en 2005 et de l'établissement de la seconde en 2006, cette question a soulevé d'importantes discussions. Dans le *Plan d'action régional* de 2005 et dans le plan de travail de l'entente de partenariat MICC-CRÉ de Laval-Ville de Laval, la Ville avait pris pour seul engagement, en partenariat avec le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, à « implanter une *stratégie d'attraction* [souligné par nous] pour les personnes des communautés culturelles dans l'ensemble des programmes municipaux saisonniers régis pas le service de la vie communautaire, de la culture et des communications » (Québec 2005 : 9). Un fonctionnaire municipal nous a même signalé que, normalement, « dans le concept d'*Ensemble à Laval*, il s'agit de citoyens lavallois qui postulent à des postes, et l'on va embaucher le meilleur possible. Point à la ligne »<sup>23</sup>. Le maire en personne aurait montré des réticences par principe et par souci de cohérence avec *Ensemble à Laval*, à ce que la Ville procède à une analyse dissociée de ses effectifs, analyse nécessaire à la mise en place d'un PAE. À l'échelon régional, les acteurs régionaux s'étaient aussi opposés aux principes de la discrimination positive dans l'emploi : « en toute équité pour la population de la communauté d'accueil, les personnes issues de l'immigration ne doivent pas bénéficier de plus de services ou de privilèges » (CRDL 2004 : 10). Dans ce contexte, l'implantation des PAE s'explique par la contrainte législative provinciale, et ce, en dépit de la réticence de plusieurs acteurs régionaux et municipaux.

### **Conclusion**

Jusqu'à la fin des années 1980, aucune politique publique à destination des immigrants et des minorités ethnoculturelles et racisées n'avait été mise en place à Laval. La configuration institutionnelle dans les années 1990 a changé est devenue favorable à la mise en place d'une telle politique. Cette configuration particulière a produit un mécanisme de médiation fermée avec les IMER qui, à son tour, explique des innovations institutionnelles fermées à la représentation de leurs intérêts sur la scène municipale. Avec le temps, c'est-à-dire au début des années 2000, la configuration institutionnelle lavalloise a changé et a produit un mécanisme de médiation fermée régionalisée. L'inflexion du mécanisme a eu comme conséquence de produire des innovations institutionnelles toujours fermées à la représentation des IMER, mais cette fois-ci à l'échelon régional.

En construisant la chaîne causale configuration institutionnelle → mécanisme → politique publique, nous avons analysé la mise en place et le développement de la politique locale à destination des immigrants et des minorités ethnoculturelles et racisées menée par la Ville de

---

<sup>22</sup> La Loi oblige les organismes publics, municipaux, scolaires et ceux du secteur de la santé et des services sociaux, dont le nombre d'employés est supérieur à 100 à mettre en place des programmes d'accès à l'égalité. Comme l'explique la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, les PAE visent à rendre « la composition du personnel d'une entreprise ou d'une organisation plus représentative des ressources humaines compétentes et disponibles sur le marché du travail. De tels programmes comportent des mesures de redressement qui accordent, temporairement, des avantages préférentiels aux membres de groupes victimes de discrimination. » Cf. <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/programme-acces-egalite/index.asp?noeud1=1&noeud2=13&cle=0>

<sup>23</sup> Entretien avec Pierre Teissier. Fonctionnaire municipal, 6 juin 2007.

Laval. Cette chaîne causale nous a permis de penser le rôle contraignant des configurations institutionnelles et d'expliquer le changement institutionnel et la mise en place d'innovations institutionnelles au cours du temps. En effet, si l'on s'était limité à la relation causale suivante configuration institutionnelle → politique publique, analyser le changement aurait été malaisé car l'analyse configurationnelle est plutôt propice à la stabilité et à la contrainte, et pourtant, si l'on regarde les résultats (*outcomes*) dans le temps, ces derniers ont bien évolué !

L'intérêt de l'analyse mécanismique repose donc sur l'identification d'un chaînon manquant entre configuration institutionnelle et politique publique. Elle permet de comparer ce chaînon manquant, la comparaison que nous avons effectué ici étant diachronique. Les configurations institutionnelles n'étant pas figées dans le temps, elles produisent des mécanismes qui eux aussi connaissent des inflexions et produisent à leur tour de nouvelles mesures à destination des IMER.

En comparant les mécanismes dans le temps, on peut voir que le mécanisme de médiation fermé s'est régionalisé. Cette analyse mécanismique du changement implique de ne pas renoncer à des explications causales, sans toutefois tomber dans un lien de causalité positiviste corrélationnelle et bivariée, renvoyant à une ontologie mécanique (et pas mécanismique) de la réalité sociale.

## Bibliographie

- ABBOTT, Andrew. 2001. *Time Matters: On Theory and Method*. Chicago : University of Chicago Press.
- ABU-LABAN, Yasmeen et Daiva STASIULIUS. 1992. « Ethnic Pluralism under Siege: Popular and Partisan Opposition to Multiculturalism ». *Canadian Public Policy/Analyse de politiques* XVIII (4): 365-386.
- ALLEN, Bertrand et Hubert TROESTLER. 2007. « L'application sur le terrain de la stratégie du gouvernement du Québec en régionalisation de l'immigration ». *Nos diverses cités* 3 (été): 69-75.
- BENOIT, Serge. 1991. *Portrait sociodémographique des communautés culturelles de Laval en 1986*. Laval : Ville de Laval.
- BHERER, Laurence. 2006. « Les valeurs libérales, la démocratie locale et les défusions municipales : des citoyens sans ville ou des villes sans citoyen ? ». Dans F. PETRY, É. BELANGER et L. M. IMBEAU, dir. *Le Parti libéral: enquête sur les réalisations du gouvernement Charest*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 339-60.
- BOISMENU, Gérard, Pascale DUFOUR et Denis SAINT-MARTIN. 2005. *Ambitions libérales et écueils politiques*. Montréal : Athéna Éditions.
- BOUDREAU, Julie-Anne et Roger KEIL. 2006. « La réconciliation de la démocratie locale et de la compétitivité internationale dans le discours réformiste à Toronto : essai d'interprétation sur le néolibéralisme normalisé ». *Politique et Sociétés* 25 (1) : 83-98.

- BRENNER, Neil. 2004. *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*. Oxford : Oxford University Press.
- CAMPBELL, John L. 2004. *Institutional Change and Globalization*. Princeton : Princeton University Press.
- CARIM (Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal). 1996. *Compte rendu de la 58e réunion du Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal*. Montréal : CARIM, Archives de la Ville de Montréal.
- CHANDRA, Kanchan. 2006. « Mechanisms v/s Outcomes ». *Qualitative Methods Newsletter, American Political Science Association* : Spring.
- CLOUTIER, Mario. 2003. « Contrat de ville. Montréal recevra moins pour ses routes ». *La Presse* (Montréal), 4 juillet: A1.
- CRDL (Conseil régional de développement de Laval). 2004. *Mémoire sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007. Les niveaux d'immigration dans un contexte de développement durable*. Laval : Conseil régional de développement de Laval.
- DESAGE, Fabien et Jérôme GODARD. 2005. « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. Retour critique sur le rôle des idées dans l'analyse de l'action publique ». *Revue française de science politique* 55 (4) : 633-61.
- EARL, Jennifer. 2008. « An Admirable Call to Improve, But Not Fundamentally Change, Our Collective Methodological Practices ». *Qual. Sociol.* 31 : 355-9.
- ELSTER, Jon. 1998. « A Plea for Mechanisms ». Dans P. HEDSTROM et R. SWEDBERG , dir. *Social Mechanisms. An Analytical Approach to Social Theory*. Cambridge : Cambridge University Press, 45-73.
- . 2007. *Explaining Social Behavior. More Nuts and Bolts for the Social Sciences*. Cambridge: Cambridge University Press.
- FALLETI Tullia G. et Julia F. LINCH. 2008. « From Process to Mechanism: Varieties of Disaggregation ». *Qual. Sociol.* 31 : 333-9.
- FAURE Alain et Pierre MULLER. 2007. « Introduction générale. Objet classique, équations nouvelles ». Dans A. FAURE, J.-P. LERESCHE, P. MULLER et Stéphane NAHRATH, dir. *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*. Paris : L'Harmattan, 9-19.
- FOUROT, Aude-Claire. 2008. *Gestions politiques de l'intégration des immigrants et des minorités ethnoculturelles à Montréal et à Laval (1960-2008)*. Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- . 2009. « Gestions du nouveau pluralisme religieux dans les villes canadiennes. Établissement de mosquées et mécanismes de personnalisation des canaux de médiation à Montréal et à Laval ». *Revue canadienne de science politique*, septembre. 42 (3).
- . Soumis. « Les immigrants préfèrent la banlieue... Le cas lavallois (Qc, Canada) ».
- GARBAYE, Romain. 2002. « Ethnic Minority Participation in British and French Cities: a Historical-Institutionalist Perspective ». *International Journal of Urban and Regional Research* 26 (3): 555-70.

- GERRING, John. 2007. « The Mechanismic Worldview: Thinking Inside the Box ». *B.J. Pol.S.* 38: 161-79.
- . 2009. « Causal Mechanisms: Yes, But... » Extended version of a paper by the same title originally published in *Comparative Political Studies*, April 28, 2009. Disponible à : <http://people.bu.edu/jgerring/documents/CausalMechanisms.pdf>
- GRAHAM, Katherine A. et Susan D. PHILLIPS. 2007. « Another Fine Balance: Managing Diversity in Canadian Cities ». Dans K. Banting, T. J. Courchene et L. F. Seidle, dir. *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques, 155-94.
- HAMEL, Pierre. 2005. « Municipal Reform in Quebec: The Trade-off between Centralization and Decentralization ». Dans J. Garcea et E. Lesage, dir. *Municipal Reform in Canada. Reconfiguration, Re-Empowerment, and Rebalancing*. Don Mills : Oxford University Press, 149-73.
- HALL, Peter A. et David Soskice. 2001. « An Introduction to Varieties of Capitalism ». Dans P. A. HALL et D. SOSKICE, dir. *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*. New York : Oxford University Press, 1-68.
- HEDSTROM, Peter et Richard SWEDBERG. 1998. « Social Mechanisms: An Introductory Essay ». Dans P. HEDSTROM et R. SWEDBERG, dir. *Social Mechanisms. An Analytical Approach to Social Theory*. Cambridge : Cambridge University Press, 1-31.
- HOFFMANN-MARTINOT, Vincent. 2007. *Le gouvernement des villes. Une comparaison internationale*. Paris : L'Harmattan.
- JENSON, Jane. 1994. « Understanding Politics: Contested Concepts of Identity in Political Science ». Dans J. P. BICKERTON et A.-G. GAGNON, dir. *Canadian Politics 2nd edition*. Peterborough : Broadview Press, 54-74.
- JENSON, Jane et Denis SAINT-MARTIN. 2006. « Building Blocks for a New Social Architecture: The LEGO TM Paradigm of an Active Society ». *Policy and Politics* 34 (3): 429-51.
- JOUVE, Bernard. 2007. « Le 'political rescaling' pour théoriser l'Etat et la compétition territoriale en Europe ». Dans A. FAURE, J.-P. LERESCHE, P. MULLER et Stéphane NAHRATH, dir. *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*. Paris : L'Harmattan, 45-55.
- JUTEAU, Danielle, Marie McANDREW et Linda PIETRANTONIO. 1998. « Multiculturalism à la Canadian et Intégration à la Québécoise. Transcending their Limits ». Dans R. BAUBOCK et J. RUNDELL, dir. *Blurred Boundaries: Migration, Ethnicity, Citizenship*. Aldershot: Ashgate, 95-110.
- LAFORREST, Rachel. 2006. « State-Sector Relations: Crisis and Challenges in Quebec ». *The Philanthropist* 20 (3): 171-84.
- LE GALES, Patrick. 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ». *Revue française de science politique* 45 (1): 57-95.
- LE GALES, Patrick. 2003. *Le retour des villes européennes ? Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*. Paris : Presses de Sciences Po.

- LICHBACH, Mark Irving. 2008. « Modeling Mechanisms of Contention: MTT's Positivist Constructivism ». *Qual. Sociol.* 31: 345-54.
- MAHONEY, James. 2000. « Path Dependence in Historical Sociology ». *Theory and Society* 29 (4): 507-48.
- . 2001. « Beyond Correlational Analysis: Recent Innovations in Theory and Method ». *Sociological Forum*, 16 (3): 575-93.
- MASSON, Dominique. 2006. « Constructing Scale/Contesting Scale: Women's Movement and Rescaling Politics in Quebec ». *Social Politics: International Studies in Gender, State et Society* 13 (4): 462-86.
- McADAM, Doug, Sydney TARROW et Charles TILLY. 2001. *Dynamics of Contention*. Cambridge : Cambridge University Press.
- . 2008. « Methods for Measuring Mechanisms of Contention ». *Qual. Sociol.* 31 : 307-331.
- MYLES, Brian. 1997. « Tour de ville avec Marie-Josée Bonin, chef d'Option Laval ». *Le Devoir* (Montréal), 21 octobre: A3.
- PIERSON, Paul. 2000. « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics ». *The American Political Science Review* 94 (2): 251-67.
- . 2006. « Public Policies as Institutions ». Dans I. SHAPIRO, S. SKOWONEK et D. GALVIN, dir. *Rethinking Political Institutions. The Art of the State*. New York et Londres : New York University Press, 114-131.
- PIERSON, Paul et Theda SKOCPOL. 2002. « Historical Institutionalism in Contemporary Political Science ». Dans I. KATZNELSON, et H. MILNER, dir. *Political Science: The State of the Discipline*. New York : W.W. Norton, 693-721.
- QUEBEC (Province). 2004. *Briller parmi les meilleurs. Devenir maître de son développement, La force des régions. Phase 1. Une nouvelle gouvernance régionale*. Québec : Gouvernement du Québec.
- SANCTON, Andrew. 2006. « Fusions et défusions municipales au Québec et en Ontario ». Dans F. PETRY, É. BELANGER et L. M. IMBEAU, dir. *Le Parti libéral : enquête sur les réalisations du gouvernement Charest*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 321-38.
- SIMARD, Myriam. 1996. « La politique québécoise de régionalisation de l'immigration : enjeux et paradoxes ». *Recherches sociographiques* XXXVIII (3): 439-69.
- STINCHCOMBE, Arthur L. 2005. *The Logic of Social Research*. Chicago et Londres : The University of Chicago Press.
- STREECK, Wolfgang et Kathleen THELEN. 2005. « Institutional Change in Advanced Political Economies ». Dans W. STREECK et K. THELEN, dir. *Beyond Continuity. Institutional Change in Advanced Political Economies*. Oxford : Oxford University Press, 1-39.
- THELEN, Kathleen. 1999. « Historical Institutionalism in Comparative Politics » *Annual Review of Political Science* 2: 369-404.

- . 2003. « How Institutions Evolve ». Dans J. MAHONEY et D. RUESCHMEYER, dir. *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*. Cambridge : Cambridge University Press, 208-40.
- THELEN, Kathleen et Sven STEINMO. 1992. « Historical Institutionalism in Comparative Politics ». Dans K. THELEN, S. STEINMO et F. LONGSTRETH, dir. *Structuring Politics. Historical Institutionalism in Comparative Analysis*. Cambridge : Cambridge University Press, 1-32.
- VILLE DE LAVAL. 1990. *Le Sommet de la personne. Une tribune privilégiée où faire valoir votre point de vue*. Laval : Ville de Laval.
- . 1996. *Pour que tous les Lavallois se sentent Lavallois. Mémoire de la Ville de Laval au Conseil des communautés culturelles et de l'immigration*. Laval : Ville de Laval.
- . 2002. *Politique de soutien à la vie communautaire de Ville de Laval*. Laval : Ville de Laval.
- WEIR, Margaret. 2006. « When Does Politics Create Policy ? The Organizational Politics of Change ». Dans I. SHAPIRO, S. SKOWONEK et D. GALVIN, dir. *Rethinking Political Institutions. The Art of the State*. New York et Londres : New York University Press, 171-186.